



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E207509

VALABLE JUSQU'AU 12/02/2026

ÉDITÉ LE 25/02/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/10/2014
Forme juridique : SAS
Capital : DEPUIS LE 31/12/2024
1 500 000

Raison sociale : PUEL GENIE CLIMATIQUE (AGENCE)

1620 ROUTE D' ARRUNTZ
64480 USTARITZ

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC Bordeaux

Téléphone : 0556322325
Portable : 0772352480

Fax :

Siret : 807 632 856 00041

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0074203

Site Internet :

E-mail : christophe.labarre@puel.fr

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 0000011185069904

Responsabilité légale :
PUEL JAMIL PRÉSIDENT

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 0000011185069904

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Effectif moyen : 8

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5212 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/02/2025
5231 PROB	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	13/02/2025
5311	Installation de VMC en habitat individuel, collectif ou autre bâtiment inférieur à 1000 m² Mention RGE	13/02/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	13/02/2025
o Pompe à chaleur : chauffage	13/02/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	13/02/2025
o Ventilation mécanique	13/02/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE PAU
TECHNOPOLE HELIOPARC
2 AVENUE PIERRE ANGOT
CS 8011
64053 PAU CEDEX 09

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.